

Préavis de la Municipalité au Conseil communal d'Etagnières

Préavis No 38/03.2025 – Finances – Infrastructures

Demande d'un crédit cadre de **CHF 1'500'000.- TTC** pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

En 2024, la Municipalité a mandaté deux bureaux d'ingénieurs spécialisés pour effectuer un diagnostic complet de l'état des réseaux routiers et chemins d'améliorations foncières sur le territoire de la Commune. Les résultats détaillés sont présentés dans les rapports ci-joints et leurs annexes. Les conclusions principales indiquent que le réseau routier communal est dans un état hétérogène en moyenne relativement dégradé. Ceci est principalement dû à des défauts de conception par endroit, à des charges de trafic lourdes plus importantes que planifiées et à un déficit d'investissement d'entretien ces dernières années. Certaines dégradations avancées présentent par endroit des risques en termes de sécurité. Le présent préavis a pour but de remédier progressivement à cette situation par la mise à disposition d'un crédit cadre permettant une planification à court et moyen terme des interventions préventives et correctives.

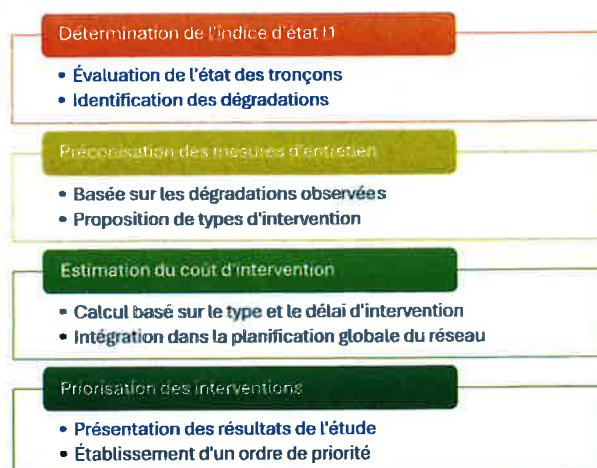
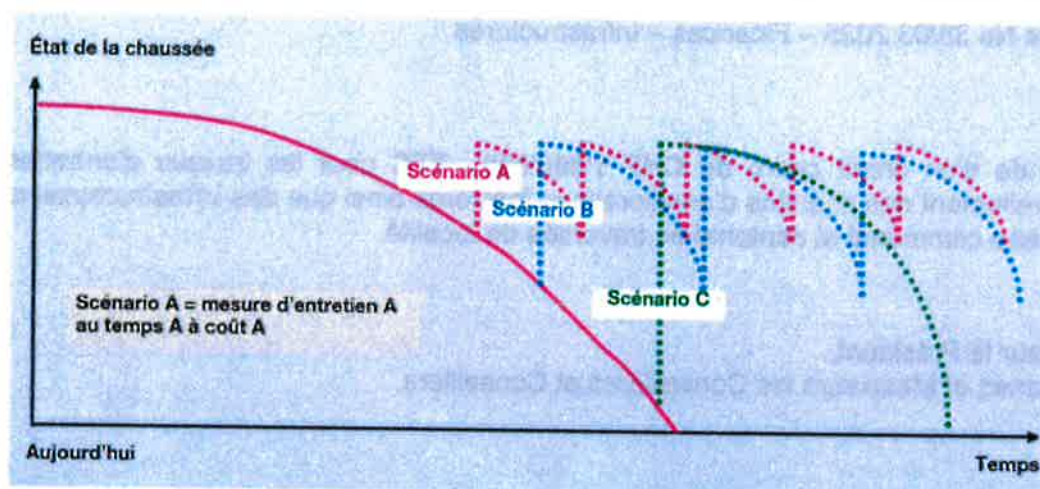


Figure 1 : Méthodologie de gestion de l'entretien des routes (vue objet) selon les normes VSS

Un patrimoine conséquent à maîtriser

La Commune d'Etagnières est propriétaire et donc responsable d'un important patrimoine routier. Pour garantir une gestion optimisée, économe, durable et efficiente de ce patrimoine, il est essentiel de le connaître et le suivre. L'objectif étant de pouvoir déterminer une stratégie d'entretien.

Etat de la chaussée dans le temps selon divers scénarios d'entretien



Source : Roc2020, Service des routes (actuellement DGMR)

Pour ce faire, la Municipalité a mandaté des bureaux spécialisés afin d'établir un inventaire complet de l'état de situation ainsi que de préconiser des recommandations d'intervention. Une méthodologie standardisée et normalisée a été appliquée par le bureau d'ingénieur spécialisé JM&J. Ceci a permis de cartographier et caractériser notre réseau. Cette analyse comprenait également la route cantonale RC401 en traversée de localité (cf annexe : It-etagnieres).

Valeurs Calculées pour le Réseau Routier Communal	
Élément	Valeur
Surface totale du réseau	39'660 m ²
Valeur de remplacement	CHF 14'465'000
Dépréciation annuelle moyenne	CHF 228'000
Coefficient de dépréciation moyen I	1.58%

En fonction des différents types de voiries, de sollicitations (catégories de trafic) et des valeurs usuelles en Suisse, les valeurs ci-dessus ont été calculées. La valeur de dépréciation annuelle moyenne indique qu'il faudrait investir un montant moyen de 228'000.- par an pour garantir un niveau stable de l'état du réseau routier communal. En investissant plus, cela permettrait de corriger des défauts et d'améliorer progressivement l'état moyen du réseau. En investissant moins, l'état global du réseau aurait tendance à continuer à se dégrader.

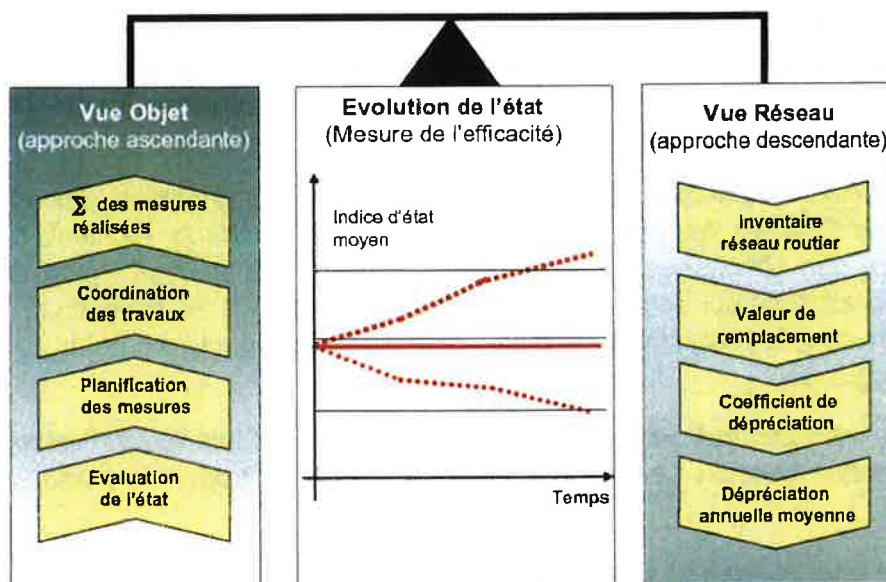


Figure 2 : Extrait du Guide Maintien de la valeur des routes, éd. 2017, OIC

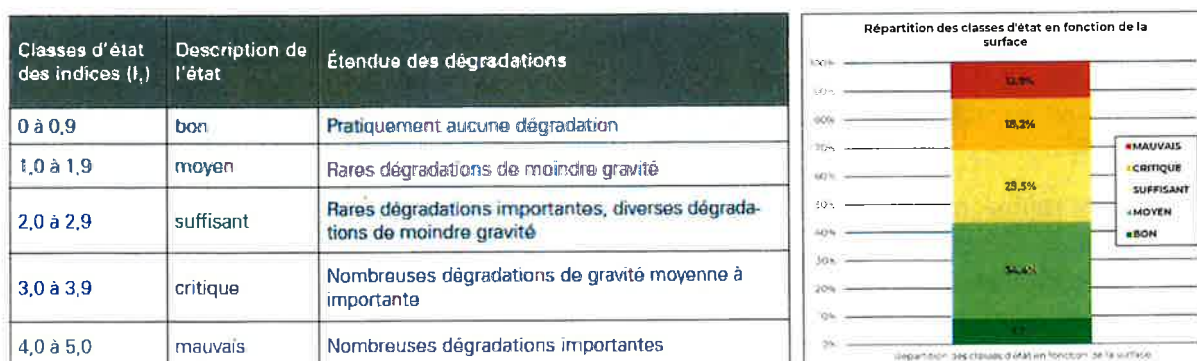
Résultats du diagnostic

Ce diagnostic a compris un relevé d'état de surface complet par tronçon. La méthodologie appliquée est décrite dans le rapport « Commune d'Etagnières VDEF_11.12.2024 ». Les résultats détaillés sont représentés sur les cartes et fiches annexées. Ces informations seront prochainement accessibles sur le système d'information territorial (SIT) communal : etagnieres.edilis.net.



Figure 3 : extrait de la carte des indices d'état

Les résultats synthétiques sont les suivants :



De manière globale, on constate que certains tronçons ont des états de dégradation extrêmement avancés. Cela génère par endroit des risques plus élevés en termes de sécurité. Ceci génère également des nuisances supplémentaires pour l'environnement riverain et réduit le confort des usagers des voiries.

Un des principaux problèmes est que le processus de dégradation des chaussées est exponentiel en fonction des sollicitations. Quand certains défauts existent, cela affaiblit la superstructure des chaussées et les nouvelles sollicitations génèrent plus rapidement de nouvelles dégradations qui se propagent progressivement dans les couches inférieures de la superstructure puis de l'infrastructure routière. De plus, les impacts des aléas climatiques sont également aggravés.

Pour garantir une durée optimale des infrastructures, il y a dès lors lieu d'investir suffisamment pour leur entretien sans pour autant faire de la sur-qualité. Ni trop, ni trop peu.

Planification coordonnée et priorisation

À la suite de la catégorisation de l'état des différents tronçons, un travail de priorisation et de classification a été réalisé. Ceci a été croisé avec les autres projets communaux. Cela concerne en particulier :

- Le projet de nouvelle gare et tunnel du leb ;
- Les réflexions relatives au PA Etang Est ;
- La requalification de la route cantonale en traversée de localité et des raccordements du réseau routier communal.

En fonction de la planification actuelle de ces différents projets, cela a conduit à une réorganisation et à un ajustement de la stratégie. Les informations détaillées se trouvent dans le rapport complet et ses annexes joints au présent préavis.

Travaux planifiés à court terme – mesures urgentes 2025

Dans un premier temps, il y a lieu de corriger rapidement les défauts majeurs constatés sur certains tronçons critiques en termes de sécurité. Cela concerne en particulier la partie nord de la Route d'Echallens (RC 401), le Chemin de l'Etang ainsi que la zone pavée du début de la Rue du Bourg.

Au vu des incertitudes sur la date démarrage des travaux du leb, la mise en service du tunnel à un horizon 2031-2033, puis des réaménagements possibles, une intervention dans les meilleurs délais est à privilégier. Ces travaux sont nécessaires pour la sécurité et pour interrompre la propagation des défauts. Il n'est pas envisageable de ne rien faire jusqu'à cette échéance. L'objectif est donc de ne faire que le strict minimum.

Durant cette année, il y a aussi lieu d'effectuer une campagne d'assainissement des accotements de différents tronçons situés en dehors du cœur du village. Ces mesures ont pour objectif de stabiliser les routes en question et réduire l'accélération des dégradations constatées.

Au vu des réflexions en cours au niveau du centre sportif (terrains de foot) et des travaux envisagés, la réfection du parking ne sera pas entreprise dans le cadre de ce préavis mais dans le projet global d'extension du centre sportif de concert avec la commune voisine et partenaire d'Assens.

Travaux planifiés à moyen terme

Dans un second temps, la stratégie générale de planification d'entretien du réseau permettra de traiter des tronçons présentant d'ores et déjà un niveau de dégradations avancé.

Des problématiques récurrentes de conception ont été constatées qui affaiblissent les structures. Il s'agit en particulier des bandes centrales de pavés sur la Rue du Bourg parcourues par de lourdes charges ou sur les profils en travers de chaussées en V.

Chemins d'améliorations foncières

En ce qui concerne les chemins d'améliorations foncières de la Commune, la majorité d'entre eux ont été réalisés entre 2004 et 2006 lors de la 1^{ère} étape de la mise en œuvre des travaux du syndicat d'améliorations foncières. C'est le bureau de géomètres Mosini & Caviezel qui avait été impliqué à cette époque.

La Municipalité a dès lors repris contact avec ce bureau en 2024 pour faire un avant-projet de planification et un chiffrage de l'entretien des chemins AF en gravier stabilisé. Le résultat de cette analyse est joint en annexe.

A noter que la prévision de subvention est donnée à titre indicatif et sous réserve de validation par le Canton et la Confédération.

Crédit cadre

Pour des questions comptables et de capacité financière de la Commune quant à la répartition sur le terme des charges d'amortissement, il est préférable de financer ces travaux par le biais d'un crédit d'investissement plutôt que par la trésorerie courante via nos budgets annuels de fonctionnement. Dès lors, ce préavis a pour but de financer différentes interventions réparties dans le temps. Au vu des urgences actuelles des rattrapages à effectuer et des besoins moyens pour le maintien de la substance, cette enveloppe financière devrait permettre de couvrir des travaux pour une période de 5 à 8 ans.

Au regard des principes d'amortissement des investissements en vigueur dès le 1er janvier 2024, ce crédit cadre sera amorti sur une période de trente ans dès l'exercice qui suivra celui lors duquel les premières dépenses auront été comptabilisées.

Possibilités de subventions

Dans le cadre des différentes interventions planifiées, les différentes sources de subventions disponibles seront sollicitées et elles permettront ainsi de diminuer les coûts totaux d'investissements à charge de notre commune.

Conséquences en cas de refus

Comme précédemment évoqué la conséquence majeure en cas de refus de ce crédit consisterait à péjorer significativement l'état global du réseau qui aurait tendance à continuer de se dégrader. Il signifierait, pour plus tard, des investissements plus conséquents que ceux qui sont envisagés et par endroit des risques accrus pour la sécurité des usagers.

Conclusions

Après avoir pris connaissance du préavis de la Municipalité, entendu les rapports des Commissions de Gestion&Finances ainsi que de la Commission Infrastructures&Environnement, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

- **Décide d'accepter la demande d'un crédit cadre de CHF 1'500'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité**
- **D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix**

La dépense figurera par tranches annuelles successives dans les comptes d'investissements des années 2025 et suivantes jusqu'à concurrence du montant de CHF 1'500'000.-TTC accordé. Elle figurera dans le compte d'investissement 2025 sous Infrastructures et environnement, poste 430.501.17 : Crédit d'ouvrage Entretien des infrastructures routières communales.

Elle figurera au bilan sous poste 1410.36 Crédit d'ouvrage « Entretien des infrastructures routières communales ».

Les intérêts et les amortissements seront comptabilisés au compte de fonctionnement, chapitre 430- Réseau routier, postes 430.390.00 et 430.331.16, dès l'exercice qui suivra celui lors duquel les premières dépenses auront été comptabilisées.

Le plafond d'emprunt, dont la limite de référence avant approbation de ce crédit, se situe à CHF **10'537'000.-** jusqu'à la fin de cette législature est amputé du montant de ce crédit de CHF **1'500'000.-**

La nouvelle limite de référence pour les futurs investissements est de CHF **9'037'000.-**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2025 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 27 mars 2025.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 27 mars 2025

<https://www.etagnieres.ch/N4449/travaux-entretien-et-renouvellement-chemins-af-infrastructures-routieres-reseau-communal-et-cantonal-en-traversee-de-localite.html>



COMMUNE D'ETAGNIERES

RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURE & ENVIRONNEMENT

Préavis No 38/03.2025

Rapport de la commission Infrastructure et environnement

Objet : Demande d'un crédit cadre de CHF 1'500'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission Infrastructure et environnement ainsi que la commission des finances ont rencontré le 10 février 2025 les représentants de la Municipalité, à savoir, Messieurs Pascal Favre, Michaël Chatelan et Bertrand Pittet.

Pour commencer ils sont revenus sur la documentation qui nous avait été soumise, portant sur l'analyse de l'état des routes traversant notre localité. Si certaines sont actuellement en bon état, d'autres le sont moins et avec le temps se dégraderont encore. Par conséquent, pour une commune de notre taille, il est important de ne pas attendre la dernière minute pour effectuer certains travaux mais de pouvoir les planifier dans le temps. La première étape consiste à remettre en état une partie de la route cantonale (RC401) depuis le passage à niveau en direction d'Echallens, tout comme l'avait été fait il y a quelques années, l'autre partie de cet axe très fréquenté (du passage à niveau en direction de Lausanne). Une autre partie de cette première étape est de corriger les défauts majeurs constatés sur le Chemin de l'Etang et la zone pavée du début de la Rue du Bourg.

Si une étude a déjà été entreprise pour analyser l'état de nos routes, cela n'a pas encore été entièrement le cas pour ce qui est des chemins fonciers. D'ailleurs c'est sur ce point que les représentants de la Municipalité sont venus vers nous dans un second temps.

Si notre commission n'a pas vocation de se prononcer sur le montant demandé mais laisse cela à la commission des finances, nous tenons malgré tout à vous faire remarquer que le montant ne concerne pas simplement les travaux prévus cette année mais l'ensemble de travaux planifiés ou encore à planifier ces prochaines années.

En conséquence, la commission Infrastructure et environnement vous propose de soutenir la proposition présentée par la Municipalité dans le préavis No 38/03.2025 et remercie cette dernière pour les études effectuées dans le cadre de ce projet ainsi que pour la clarté des informations fournies.

Conclusions :

Compte tenu de ce qui précède, la commission Infrastructure et environnement vous propose, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de voter les conclusions suivantes :

La Conseil communal d'Etagnières, après avoir :

- Vu le préavis de la Municipalité
- Oûi le rapport des commissions Infrastructure et environnement et Sécurité routière
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter la demande d'un crédit cadre de CHF 1'500'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité
- D'autoriser la Municipalité à souscrire un emprunt pour tout ou partie du montant de ce crédit, auprès de l'établissement de son choix.

Pour la commission Infrastructure et environnement :

Président : Roger Bataillard

Membres : Corine Michaud

Marcello Casale

Laurent Vaney

Raymond Millioud



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : *Demande d'un crédit cadre de 1'500'000.- TTC pour les travaux d'entretien et de renouvellement des chemins d'améliorations foncières ainsi que des infrastructures routières du réseau communal et cantonal en traversée de localité.*

N° 38/03.2025 – Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, représentées par Messieurs, Alexis Bruttin, Jean-Pierre Martin, Astrit Gashi et Karim Marlève a rencontré les représentants de la Municipalité concernés en date du 10.02.2025 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Messieurs Favre, Chatelan et Pittet nous ont présenté les résultats du diagnostic complet effectué par un bureau d'ingénieurs spécialisé, sur l'état des réseaux routiers et chemins d'améliorations foncières sur le territoire de la Commune.

Il en ressort que le réseau communal est relativement dégradé et nécessitera des travaux d'entretien conséquents.

Les travaux à venir nécessitent une bonne planification et une répartition des dépenses sur les 5 à 8 prochaines années.

La mise en place d'un crédit cadre offre une plus grande flexibilité que des financements basés sur le budget annuel ordinaire. Il permet également l'accès à l'emprunt ainsi que des amortissements échelonnés sur plusieurs années. Il s'agit donc d'une solution souple qui s'adaptera mieux aux besoins.

Les dépenses annuelles moyennes prévues dans l'étude de la société JM&J pour garantir un niveau stable de l'état du réseau routier communal sont estimées à 228'000 CHF par année.

Le crédit cadre demandé sera donc destiné à couvrir les dépenses d'entretien du patrimoine routier sur 5 à 8 ans. Cette solution permettra à la fois de bénéficier d'une plus grande flexibilité comptable mais surtout nous permettra d'agir adéquatement afin que l'état global du réseau ne continue pas à se dégrader.

C'est pourquoi, la Commission des Finances approuve la demande de crédit cadre de 1'500'000.- telle que présentée par la Municipalité dans son préavis No 38/03.2025.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **d'accepter la demande de crédit cadre de 1'500'000.- CHF telle qu'elle figure dans le préavis municipal no 38/03.2025**

Etagnières, le 14.02.2025

Au nom de la Commission des Finances

Alexis Bruttin
Président

Astrit Gashi
Vice-président

Jean-Pierre Martin
Membre

Karim Marlève
Suppléant